



# ***EMPLOYEURS***

---

## **Connaissez-vous vos responsabilités en matière de santé et de sécurité?**

- Offrir un milieu de travail sain et sécuritaire.
- S'assurer que les travailleurs sont suffisamment renseignés, instruits, formés et supervisés.
- S'assurer que l'équipement et le matériel sont utilisés et entretenus correctement afin de protéger les travailleurs.
- Agir lorsqu'un travailleur ou un superviseur vous informe d'une situation potentiellement dangereuse.
- Au besoin, établir et maintenir un programme de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'une politique écrite de santé et de sécurité.
- Appuyer le comité de sécurité, le représentant de la sécurité et les travailleurs dans le cadre de leurs activités de santé et de sécurité.
- Signaler tout incident grave à la Commission des accidents du travail de l'Î.-P.-É.

Pour plus d'information veuillez contacter  
Commission des accidents du travail de l'Î.-P.-É.  
Tél: 902-368-5680  
Sans frais: 1-800-237-5049  
[www.wcb.pe.ca](http://www.wcb.pe.ca)



**Safety  
Matters @Work**  
Workers Compensation Board of PEI

